

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 23 janvier 2015**  
**(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30  
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan  
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène  
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max  
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45  
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques  
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard  
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas  
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30  
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h  
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h  
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h  
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

**EXCUSEE :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque RENAULT TRUCKS - Appel d'offres négocié - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'entretien du matériel roulant et afin de répondre aux besoins en fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque Renault Trucks des services et ateliers métropolitains, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole a procédé au lancement d'un appel d'offres négocié, sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article 35-II.3 du Code des marchés publics.

Cet appel d'offres est un marché à bons de commande avec un minimum, passé en application des dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans fermes.

La dépense correspondante est prévue au budget principal dans l'exercice 2015/2018, chapitre 011, fonction 0203, comptes 60632, 61551, 61558.

La société Renault Trucks a été directement contactée du fait qu'elle soit la seule entreprise capable de répondre aux besoins du marché.

A l'issue d'un entretien, la société Renault Trucks a remis une offre.

Les services métropolitains ont réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : le critère unique « prix ».

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 11 décembre 2014 a décidé d'attribuer le marché «Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque RENAULT TRUCKS» à la société Renault Trucks pour un montant annuel estimatif de 380 560 euros H.T. (estimation des services : 400 700 euros hors taxes).

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise correspondante.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers métropolitains à la direction de la commande publique, Hôtel de Bordeaux Métropole – bâtiment bas – 3<sup>e</sup> étage.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

**VU** le code des marchés publics, et notamment son article 35,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2014 attribuant le marché intitulé «Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque RENAULT TRUCKS» à l'entreprise Renault Trucks,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT**

- que les services métropolitains ont procédé à une négociation et à une analyse des offres permettant d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

- que par sa décision en date du 11 décembre 2014, la commission d'appel d'offres a attribué le marché intitulé «Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque RENAULT TRUCKS» à la société Renault Trucks pour un montant total minimum de 1 200 000€ HT sur la durée totale du marché.

- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 11 décembre 2014 le marché «Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations des véhicules de marque

RENAULT TRUCKS» à la société Renault Trucks Aquitaine située au 5 avenue du Meilleur Ouvrier de France 33700 Mérignac pour un montant annuel estimatif de 380 560 euros hors taxes. (estimation des services : 400 700 euros hors taxes).

**Article 2 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, au chapitre 011, fonction 020, comptes 60632, 61551, 61558.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2015

M. ALAIN DAVID